

Je soussigné

Domicilié à

Inscrit les personnes suivantes :

1. Nom	Tél fixe	Prénom	Tél portable
Courriel			
N° Passeport			

2. Nom	Tél fixe	Prénom	Tél portable
Courriel			
N° Passeport			

Autres inscriptions enfants

3. Nom	Prénom
Age – date de naissance (pour les jeunes de moins de 15 ans)	
N° Passeport	
4. Nom	Prénom
Age – date de naissance (pour les jeunes de moins de 15 ans)	
N° Passeport	
5. Nom	Prénom
Age – date de naissance (pour les jeunes de moins de 15 ans)	
N° Passeport	

Pour un séjour à la Case d'Alidou à la période suivante :

Du : **Au..**

(indiquer la période : Toussaint, Noël, Jour de l'An.... Ou la date du séjour si connue lors de l'inscription)

Ville de départ (rayer les mentions inutiles) Lyon Paris Marseille, Toulouse.

Inscrits	Tarif du séjour	Nb	Montant Prévisionnel
Adultes et jeunes à partir de 16 ans			
Ado (12 à 15 ans)			
Enfants (- 12 ans)			
Total prévisionnel			
Acompte 30% du total	30%		
Option Assurance annulation + interruption 1.55% du total	1.55%		
Option Assurance annulation+ interruption +bagages 1.70% du total	1.70%		
Montant total à régler			

Verse la somme de€ - Chèque N°

Adhère à l'association : 15 € individuelle – 25 € famille Chèque N°

*** Je souscris à l'assurance annulation-interruption** (auprès de l'Européenne assurance facultative au taux de 1,55% ou de 1,70% du montant total du séjour) oui non

(Paiement par chèque bancaire uniquement à l'ordre de la Case d'Alidou)

Je soussignéeagissant en mon nom et celui des personnes inscrites sur ce bulletin, déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes de l'association au verso et les accepter:

Fait à

Signature :

Le

Conditions générales de vente

Pour vous inscrire à l'un de nos séjours, il est obligatoire d'adhérer à l'association La Case d'Alidou (cotisation annuelle de 25 € par famille et de 15€ individuelle), et de souscrire aux conditions générales de vente ci-après. Vous devez nous retourner votre bulletin d'inscription accompagné de votre acompte et de votre cotisation à régler en deux chèques bancaires différents à l'ordre de La Case d'Alidou.

PRIX DU SEJOUR

Tous nos prix comprennent : L'hébergement et la pension complète par la case d'Alidou, les transports au Burkina Faso, le fonds de développement (15% du coût du séjour sont réservés pour des projets de développement au village), le billet d'avion et les taxes d'aéroport aller retour.

Ils ne comprennent pas : Le pré-acheminement de votre domicile à l'aéroport, toutes les boissons (eau en bouteille, coca-cola, soda, bière, ...) au cours du séjour, l'adhésion à La Case d'Alidou, frais de visas et de santé, et les assurances annulation, rapatriement

Toute modification des tarifs aériens (billets et taxes) et autres prestations de service pourront entraîner le réajustement des prix annoncés.

Les prix annoncés sont calculés sur la base de 10 participants minimum. L'association se réserve le droit d'annuler si le nombre d'inscrits est inférieur à 10 personnes, ou de demander un supplément de 50 €/ pers.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION : l'encaissement de l'acompte tient lieu d'accusé de réception. Puis au plus tard 45 jours avant votre départ vous devrez régler le solde de votre séjour sans relance de notre part. Sur demande une facture peut vous être adressée.

CONDITIONS DE VENTE : la vente de voyages et de séjours est dorénavant réglementée par 5 nouveaux textes entrés en vigueur le 1 janvier 2010 (la loi 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques – le décret n° 2009-1650 – trois arrêtés du 23 décembre 2009) La Case d'Alidou est une association membre de l'ATES bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme sous le n°IM075110126. La Case d'Alidou est couverte par l'assurance responsabilité civile auprès de la MAIF RCP MAIF 3262472N-

BILLET AVION

Les vols sont assurés par Brussels AirLines Ils peuvent être au départ de Lyon, Paris, Toulouse, Marseille avec un point de ralliement à Bruxelles. Les vols comportent une franchise bagages de 2 bagages de 23 kg chacun en soute, et 1 bagage de 10kg en cabine

ANNULATION :

Votre annulation doit être notifiée par lettre recommandée, précisant le motif de l'annulation, le cachet de la poste faisant foi. Dans tous les cas la cotisation reste perçue à l'association.

L'association la Case d'Alidou propose par l'intermédiaire de l'Européenne d'Assurance dans le cadre d'un contrat national ATES, une assurance annulation séjour+interruption au taux de 1,55% du prix total du séjour, et annulation séjour+interruption+ bagages de 1,70%. Cette assurance est facultative.. Cette assurance vous permet un remboursement des frais engagés avec une franchise de 30€ par personne dans le cadre des clauses suivantes (Décès, accident, maladie grave de l'assuré, son conjoint, ou ascendant et descendant jusqu'au second degré - Vol dans les locaux privés ou professionnels dans les 48 heures du départ - Licenciement économique de l'assuré ou son conjoint - Annulation de l'accompagnant (max 4 pers)

Dans le cadre de la souscription de ce contrat et en cas d'annulation de votre part, les conditions de cette assurance vous sont appliquées. Plus de détails et de précisions sur les contrats de l'Européenne, sur demande.

Sans souscription d'une assurance annulation et en cas d'annulation de votre part, des frais seront conservés par l'association selon les clauses suivantes :

Dans tous les cas la cotisation reste perçue à l'association.

- Plus de 45 jours avant le début du séjour, l'association conserve 25% du prix du voyage
- Entre 45 jours et 20 jours avant le début du séjour, l'association conserve 50% du prix du voyage
- Entre 20 jours et 8 jours avant le départ, l'association conserve 75% du séjour.
- Moins de 8 jours avant le départ, l'association conserve 100% du séjour.

Si le solde du voyage n'est pas parvenu dans les délais, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation sans indemnité. Tous les séjours sont donnés pour un nombre minimum de participants, si ce nombre n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler un voyage. Dans ce cas les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, et pourront, à leur demande, être prioritaires à l'occasion d'un autre séjour.

RESPONSABILITÉ : nous ne pourrions pas être tenus pour responsables des retards et autres changements concernant les vols aériens. Il appartient à chaque participant d'être en règle au niveau des formalités (passeport, visa, vaccination) et d'être en bonne santé.

ASSURANCES

De part notre agrément tourisme, nos formules de voyage comportent automatiquement un contrat MAIF assistance-rapatriement. (MAIF, 200 Av Salvatore Allendé-79038 NIORT cedex 09. Contrat n° 3262472N). Toutefois nous demandons à chaque voyageur de nous communiquer les coordonnées de son assurance rapatriement personnelle.